

Conseillers élus
15
Conseillers en fonction
15
Conseillers présents
15
Nombre de suffrages
exprimés
15

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE SAINT-JEAN-SAVERNE

PROCES-VERBAL
de l'installation du Conseil Municipal
et de l'élection du Maire et des Adjoints

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Jean Saverne proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de séance de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant M. WOLFF Henri, conformément aux articles L2121-7 et L2122-8 du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient donc présents Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux élus au premier tour de scrutin du 23 mars 2014

CROMER Corinne
GROSS Joseph
GOETZ Jean
COMTE Pascal
BERNERT Angèle
SOLLER Charles
GERBER Benoît
JOSEPH Christophe
WOLFF Henri
HOFF Martine
MARTIN Anne
LORENTZ Jean-Michel
HERRMANN Patrick
OSWALD Camille
MENDENI Etienne

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur WOLFF Henri, Maire sortant, qui après l'appel nominatif, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions, les membres du Conseil Municipal précités.

Madame BERNERT Angèle a été désignée an qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art.L2121-15 du CGTC).

M. OSWALD Camille, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence de l'Assemblée (art.2122-8 du CGTC). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré Quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 était remplie. Il a ensuite invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2127-7 du CGTC, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : M. HERRMANN Patrick et M. OSSWALD Camille

Chaque Conseiller Municipal à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater qu'il n'était porteur que d'une enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher à l'enveloppe que le Conseil Municipal a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	__15__
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	__1__
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	__14__
Majorité absolue.....	__8__

Ont obtenu :

M. WOLFF Henri _____ voix (14)

M. WOLFF Henri ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE DES AJOINTS

En vertu de l'article L2122-2 et L.2122-2 du Code des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 pour cent de l'effectif légal du conseil municipal. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de deux adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à DEUX le nombre des Adjoints au Maire de la commune.

ELECTION DU PREMIER AJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. WOLFF Henri, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	__15__
--	--------

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles
L65 et L66 du Code Electoral..... 1

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés..... 14

Majorité absolue..... 8

Ont obtenu :

M. GOETZ Jean _____ voix (14)

M. GOETZ Jean ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 15

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles
L65 et L66 du Code Electoral..... 1

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés..... 14

Majorité absolue..... 8

Ont obtenu :

M. OSWALD Camille _____ voix (14)

M OSWALD Camille ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.